

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, il y a deux projets de loi. Le premier est le projet de loi C-91 qui, comme le sait l'honorable sénateur, assure une pleine protection aux produits pharmaceutiques brevetés. Toutefois, la délivrance d'avis de conformité est régie par la Loi sur les aliments et drogues.

Comme le disait l'honorable sénateur, le règlement établi par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social oblige les titulaires de brevets à informer le ministère des brevets pouvant s'appliquer à un produit qui peut faire l'objet d'une demande relative à un produit générique. Une fois seulement que cette information aura été communiquée, la société de produits génériques devra déclarer si elle est d'accord avec la liste des brevets fournie. Dans le seul cas où il sera convaincu qu'une allégation de non-empiètement faite par un fabricant de produit générique n'est pas fondée, le tribunal ordonnera au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de retarder l'approbation concernant le produit générique jusqu'au règlement du différend.

Il incombe aux titulaires de brevets de protéger leurs droits de propriété intellectuelle. Le règlement n'empêche pas les sociétés de produits génériques de contester les brevets en justice.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, permettez-moi de citer l'extrait tiré d'un article de journal:

Selon un porte-parole de l'Association canadienne de l'industrie du médicament, le règlement enlève aux titulaires de brevets la responsabilité de faire respecter leurs droits, et la transfère au gouvernement [...]

Selon le président de la société Apotex de Toronto, M. Barry Sherman, le gouvernement se plie aux caprices des multinationales du médicament.

Afin de tirer les choses au clair, le ministre pourrait déposer le nouveau règlement d'application du projet de loi C-91 afin que nous puissions tous voir par nous-mêmes comment le gouvernement protège, par décret, les droits des multinationales aux dépens de ceux des sociétés de produits génériques canadiennes.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le règlement dont parle mon collègue n'est pas un règlement d'application du projet de loi C-91. Sauf erreur, il relève de la Loi sur les aliments et drogues. Quoi qu'il en soit, je serai heureux d'en déposer une copie le plus tôt possible.

Le sénateur Bonnell: Dans le même ordre d'idée, je me demande si le leader du gouvernement voudra bien nous dire s'il a trouvé le temps de déposer le règlement concernant le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, comme il avait promis de faire il y a trois semaines.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ai pris connaissance de la réponse il y a quelque temps et je l'ai approuvée. Mon collègue, le leader adjoint du gouvernement, déposera le document plus tard.

LES COMMUNICATIONS

L'AVENIR DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES PÉRIODIQUES—L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL

L'honorable Keith Davey: Honorables sénateurs, le numéro de lancement de l'édition «canadienne» de la revue *Sports Illustrated* contient une quarantaine de pages de publicité canadienne, ce qui rapporte, estime-t-on, 250 000 \$ à la compagnie-mère américaine, Time Warner Co. Comme vous le savez, ce numéro de lancement a été mis en vente dans les kiosques le 5 avril et un deuxième numéro devrait paraître en mai.

Selon la *Canadian Magazine Publisher's Association*, il existe au moins 40 revues américaines tirées à plus de 50 000 exemplaires au Canada qui pourraient suivre l'exemple de la revue *Sports Illustrated* et tirer parti de l'échappatoire qui existe dans la loi canadienne en produisant des éditions régionales soi-disant canadiennes. Ces revues pourraient, comme *Sports Illustrated*, s'approprier une part importante des dollars canadiens.

Honorables sénateurs, en 1990-1991, les bénéfices de l'industrie canadienne des périodiques ont été seulement de 2 p. 100 en moyenne et pourraient bien être complètement anéantis si ne serait-ce que 3 p. 100 des dollars consacrés à la publicité allaient à des magazines étrangers.

Le leader du gouvernement s'est montré très patient envers moi qui l'interroge sur le groupe de travail que créera le gouvernement. Le temps presse et je voudrais des précisions sur la situation du groupe de travail: combien y a-t-il de membres? Qui dirige les travaux? Le groupe s'est-il déjà réuni? Quand entreprendra-t-il ses travaux?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, le sénateur Davey connaît très bien ce dossier et comprend qu'il n'est pas du tout évident que le règlement actuel concernant les tarifs puisse s'appliquer aux activités de la revue *Sports Illustrated*. À l'instar du sénateur, le gouvernement reconnaît la menace que cela peut constituer pour les revues canadiennes. Voilà pourquoi nous avons créé un groupe de travail coprésidé par MM. P.J. O'Callaghan et Roger Tassé. On me dit que les coprésidents se sont déjà attelés à la tâche. Je ne suis pas sûr si mon collègue, le ministre des Communications, a nommé d'autres membres à ce groupe de travail, mais il reste que les deux coprésidents ont commencé leur travail.

Mon collègue aura observé que le gouvernement a fait une déclaration à ce sujet et a invité le groupe de travail à présenter un rapport préliminaire ou provisoire s'il le désire.

Le sénateur Davey: Le leader du gouvernement au Sénat a-t-il une idée du calendrier des travaux?

Le sénateur Murray: Pas pour l'instant, honorables sénateurs, mais je m'informerai.